

REGLEMENT

CHALLENGE « DES PLAINES SUCRIERES »

ARTICLE 1 : Il est créé un challenge dit « **Challenge des plaines sucrières** », visant à récompenser les qualités cynophiles des chiens Continentaux et Britanniques participant aux Field-trials d'Automne dans les betteraves.

ARTICLE 2 : Ce Challenge est institué par les Sociétés Canines Régionales organisant ce type d'épreuve.

Soit :

- Société Canine Champagne Ardenne
- Société Canine de l'Eure
- Société Canine d'Ile de France
- Société Canine Nord Picardie
- Société Canine de l'OISE

ARTICLE 3 : Il sera remis un trophée, **acquis définitivement annuellement**, à l'issue du dernier concours organisé par ces 5 Canines Régionales, récompensant le meilleur chien Continental et Britannique **ayant participé obligatoirement aux 5 épreuves**.

ARTICLE 4 : Le financement annuel de ces deux challenges se fera à contributions égales par les 5 Sociétés Canines participantes.

ARTICLE 5 : Le vainqueur dans chaque catégorie, Continentaux et Britanniques, sera déterminé par addition de points, lors des 5 présentations, selon le barème suivant :

CACT et CACIT	12 points
CACT et RCACIT	11 points
CACT	10 points
RCACT	9 points
EXCELLENT sans (R)CACT (qu'importe le classement)	8 points
TRES BON (qu'importe le classement)	5 points
BON	2 points

En cas d'égalité de points, les chiens seront départagés à l'issue d'un barrage, le soir du dernier concours, selon les règlements en vigueur de la Société Centrale Canine.

ARTICLE 6 : Chaque organisateur prend l'engagement de transmettre dans les meilleurs délais à l'organisateur du dernier concours les résultats de son épreuve pour l'établissement du classement.

Signatures des Sociétés Canines :

SCCA

SCE

SCIF

SCNP

SCO